

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

NOVI PREZZI PÈ I SERVIZII DI CHIMICA
AGRUALIMENTARE DI U LABORATORIU D'ANALISI
CISMONTE DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA PÈ U 2024

NOUVEAUX TARIFS DES PRESTATIONS DE CHIMIE
AGROALIMENTAIRE DU LABORATOIRE D'ANALYSES
CISMONTE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans la continuité du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires, le laboratoire d'analyses du Cismonte, fort de son expérience, s'apprête à accroître ses activités analytiques dans le domaine de l'œnologie.

Ce dispositif supplémentaire est le fruit d'une concertation avec les acteurs de la filière viticole et la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse.

Afin de permettre au laboratoire Cismonte de proposer cette nouvelle prestation et de fournir prochainement ces nouveaux paramètres analytiques, il convient de rajouter à la grille initiale des prestations des laboratoires 2024, les prix des analyses pour le vin ci-dessous (coût de l'analyse au 1^{er} juillet 2024) :

- Dénombrement des *Brettanomyces spp* par microbiologie : 20 € HT
- Dosage de Azote alpha aminé : 5 € HT
- Dosage de Azote ammoniacal : 5 € HT
- Dosage de Azote assimilable : 10 € HT
- DO 280 : 5 € HT
- DO 420 : 5 € HT
- DO 520 : 5 € HT
- DO 620 : 5 € HT

Les modalités exposées réalisées à moyen constant n'induisent aucune incidence financière en dépenses.

Les recettes générées par ces tarifs seront imputées sur le chapitre 936 du budget annexe du laboratoire Cismonte.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver les nouveaux tarifs des prestations de chimie agroalimentaire du laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour 2024 tels que détaillés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2024, et d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer